

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de  
Gennevilliers**



Direction du Droit des  
Sols

DDS\_NL

U8

6

**Séance publique du mercredi 27 novembre 2013**

Convoqué le mercredi 13 novembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques BOURGOIN.

**Présents :**

Jacques BOURGOIN, Roland MUZEAU, Arielle VERMILLET PARRY, Marc HOURSON, Martine MONSEL, Mohamed BELLOUCH, Olivier MERIOT, Richard MERRA, Yasmina ATTAF, Abdelhakim SARI, Marcelle ROHR, Fidele MASSALA-BIMI, Anne-Laure PEREZ, Patrice LECLERC, Maria Blanca FERNANDEZ, Jacqueline FLEURET, Laurent NOEL (présent à partir de 21H35), Joherbay AKBARALY, Abdelnasser LAJILI, Corinne LUXEMBOURG, Jacques BRIFFAULT, Carole LAFON, Daniëlle GRIMONT, Jean-François BURGOS, Anne ADOUCHE, Alexandra D'ALCANTARA, Jacqueline MARICHEZ, Alain CHEIKH, Taoufik HALEM, Isabelle GUICHARD.

**Etaient représentés :**

Latifa MEYA représentée par Olivier MERIOT,  
Sandrine HERTIG représentée par Marc HOURSON,  
Muriel GOUDOU représentée par Arielle VERMILLET PARRY  
Joëlle MUTIS représentée par Martine MONSEL,  
Mohamed GRICHI représenté par Yasmina ATTAF,  
Antoine LAULHERE représenté par Patrice LECLERC,  
Zohra DJOUDI représentée par Anne-Laure PEREZ,  
Patrick THERET représenté par Joherbay AKBARALY,  
Zine BOUKRICHE représenté par Fidele MASSALA BIMI.

**Absents excusés :**

Anissa BEN LAHCENE, Farid BOUNOUAR, Yvette OUCHIKH, Souad ZAKRI.

**Prise en considération de la mise à l'étude d'opérations d'aménagement sur  
le secteur sud du parc des Chanteraines et définition d'un périmètre de  
sursis à statuer.**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles, L 111-7, à L 111-11, et R 111-47,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2005, dont la dernière modification a été approuvée par le conseil municipal du 28 mai 2013,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2013, qui définit un périmètre d'études préalables à la réalisation d'opérations d'aménagement sur le secteur sud du parc des Chanteraines,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2013, approuvant le projet de contrat de développement territorial de la boucle Nord des Hauts-de-Seine,

Considérant les sites mutables situés dans le secteur sud du parc des Chanteraines tels que définis dans le plan joint en annexe.

Considérant qu'il convient, durant le temps des études, de préserver le périmètre de toute évolution pouvant compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de projets d'aménagement,

Vu l'avis de la commission intéressée,

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20131127-DE-U08-20131127  
-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2013  
Date de réception préfecture : 29/11/2013

DELIBERE

Article 1 : Dit que la présente délibération vaut prise en considération de la mise à l'étude d'opérations d'aménagement et qu'à ce titre elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prononcer un sursis à statuer d'une durée de validité de deux ans sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations pouvant intervenir à l'intérieur du périmètre défini ci-dessus dans la mesure où cette dernière pourrait compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement projetée.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état  
le 29 Novembre 2013  
Publié le 29 Novembre 2013  
Exécutoire le 29 Novembre 2013

Le Maire de Gennevilliers  
Conseiller Général des Hauts-de-Seine  
Pour le Maire, l'adjoint délégué



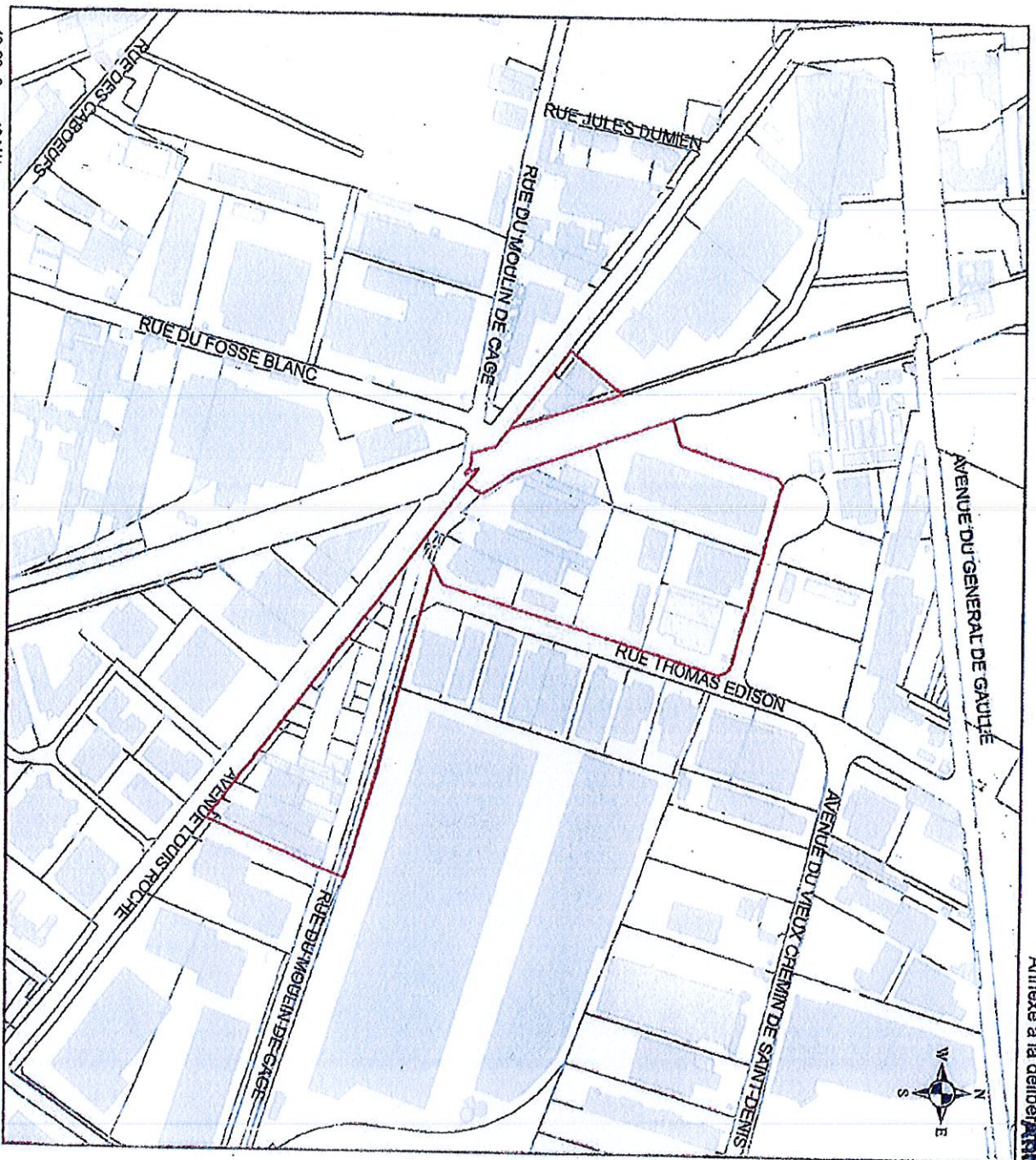
**Roland MUZEAU**  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Le Maire  
Conseiller Général des Hauts-de-Seine  
Pour le Maire  
Roland MUZEAU  
Premier adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20131127-DE-U08-20131127  
-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2013  
Date de réception préfecture : 29/11/2013

Annexe à la délibération



VILLE DE  
**Gennevilliers**  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES  
AMENAGEMENT, URBANISME  
ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Séance du Conseil Municipal  
en date du 27 novembre 2013

**TERRITOIRE ECONOMIQUE**

Prise en considération de la mise à l'étude  
d'opérations d'aménagement  
sur le secteur sud du parc des Chartraines et  
définition d'un périmètre de susis à statuer

DIRECTION DU DROIT DES SOLS  
Novembre 2013